



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Bourgogne - Franche-Comté

**ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES  
D'OBJETS MOBILIERS  
À GILLY-les-CÎTEAUX (Côte-d'Or)**

La Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfète de la Côte-d'Or,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Mme Christiane Barret, Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte d'Or ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant M. Bernard Falga, directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne - Franche-Comté ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2017 nommant les membres de la commission départementale des objets mobiliers de la Côte d'Or ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 85/SG du 17 février 2017 donnant délégation à M. Bernard Falga pour les compétences départementales ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 6 février 2017 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Saint Vincent, bâton de procession, bois polychrome et doré, XVII<sup>e</sup> s.,  
h : 70 cm, l : 40 cm, p : 15 cm,

Conservé à Gilly-les-Cîteaux (Côte-d'Or) et appartenant à la société de secours mutuel.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture et de la communication, au conservateur des monuments historiques territorialement compétent et au conservateur des antiquités et objets d'art de la Côte-d'Or, sera notifié au propriétaire qui sera responsable de son exécution.

**Fait à Dijon, le :**

**14 MARS 2017**

Pour la Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation  
Le Directeur régional des affaires culturelles  
de Bourgogne-Franche-Comté,



Bernard FALGA

Direction régionale des affaires culturelles  
Hôtel Chartraine de Montigny – 39-41 rue Vannerie – BP 10578 – 21005 Dijon Cedex  
Téléphone : 03 80 68 50 50 – Télécopie : 03 80 68 50 99  
Site Internet : <http://culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte>